

Pôle Encadrement

PRE



Négociation Salariale Encadrement 2025

Pour ce troisième exercice de la PRE, l'**UNSA Groupe RATP**, s'est attachée une fois encore à préserver les intérêts des encadrants, et, à valoriser leur implication, notamment vis à vis de tous les projets de transformation que connaît notre entreprise, et l'épisode important des JOP de l'été dernier.

Après l'effet d'annonce de la première année en 2023, et donc, l'effet JOP 2024 pour la seconde, pour lesquelles l'UNSA Groupe RATP a apposé sa signature sur les notes de cadrage, **nous abordons l'édition 2025 avec fermeté**. Malgré un contexte économique incertain nous gardons à l'esprit l'objectif de se rapprocher d'**un système juste et équilibré pour nos collègues**.

Comme à son habitude, l'entreprise a donc essayé de nous convaincre qu'avec la baisse de l'inflation prévue sur l'année 2025 la négociation serait forcément revue à la baisse, **situation inacceptable pour l'UNSA Groupe RATP**.

Le déroulement de carrière des encadrants, leur investissement, leur disponibilité et leur professionnalisme dans l'atteinte des objectifs du Groupe RATP ne peut être régie, à nos yeux, par ce simple indicateur. **L'avancement individuel n'a pas pour vocation de corriger les effets de l'inflation** mais plutôt de préserver et améliorer la reconnaissance de chacun.

L'UNSA Groupe RATP, fidèle à ses valeurs, a toujours défendu un traitement égalitaire entre les différentes catégories de l'encadrement.

Nous vous laissons donc apprécier, au dos de cette publication, les niveaux obtenus par vos négociateurs.

Thème	Accord PRE	Revendications UNSA	Cadrage 2025	Rappel niveaux 2024
Montant des enveloppes d'augmentation individuelle	Maitrises : 1,5% Cadres : 1,8% Enveloppe complémentaire négociée chaque année	Alimentation des enveloppes identique à 2024 Distribution intégrale.	Maitrises : 2,6%* Cadres : 2,8% Distribution intégrale.** <i>* échelons compris ** attention particulière portée aux salariés n'ayant pas eu d'avancement en 2024</i>	<i>Maitrises: 2,6% Cadres : 2,9%</i>
Attribution d'avancement	Attributions mini, maxi et paliers à négocier chaque année.	Mini à 2% Paliers de 0,5%	Mini à 1,5% Paliers de 0,5% <i>(En attente validation comex)</i>	<i>Mini à 1% Paliers de 0,5%</i>
Pourcentage d'attributaires	Avancement possible pour chaque salarié tous les ans. Pourcentage d'attributaires mini à négocier chaque année.	Eu égard à cette période d'inflation inédite : 80% d'attributaires minimum	Entre 70% et 85% d'attributaires	<i>Moyenne à 80%</i>
Enveloppe primes de résultats	A définir chaque année avec un montant maxi : 1800 euros/ Maitrise 6000 euros / Cadre	Revalorisation de 20% des enveloppes. niveau d'enveloppes mini garantis. Distribution intégrale.	Maitrises : 670 € Cadres : 1840 €	<i>Maitrises: 670€ Cadres: 1840</i>

Pendant que d'autres organisations syndicales, se félicitent « d'apposer leur signature », ou que d'autres non signataires se satisfont des montants obtenus malgré tout. L'UNSA Groupe RATP, par respect de sa démocratie interne, prendra le temps de soumettre ces éléments aux salariés et de consulter ses mandants avant d'afficher une quelconque position !

**Ne manquez rien de l'actu sociale de Votre Entreprise
Téléchargez l'appli du Pôle Encadrement**

